

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

**Entre un poids élevé de l'impôt sur le revenu
et une charge fiscale nette faible :
où se positionne le Québec?**

Document de travail 2013/04

Luc Godbout

Suzie St-Cerny

Michaël Robert-Angers

Jun 2013

REMERCIEMENTS

La *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances et de l'Économie du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

LA MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité. Pour plus de détails sur la **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://www.usherbrooke.ca/adm/recherche/chairefiscalite/>.

Luc Godbout est professeur à la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke et chercheur principal en finances publiques à la CFFP.

Suzie St-Cerny est professionnelle de recherche à la CFFP.

Michaël Robert-Angers est professionnel de recherche à la CFFP.

Les opinions exprimées n'engagent que les auteurs, ces derniers assument l'entière responsabilité des commentaires et des interprétations figurant dans la présente étude.

Merci à la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

Faculté d'administration, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8000, poste 61353

Télécopieur : (819) 821-7396

Courriel : cffp.adm@usherbrooke.ca

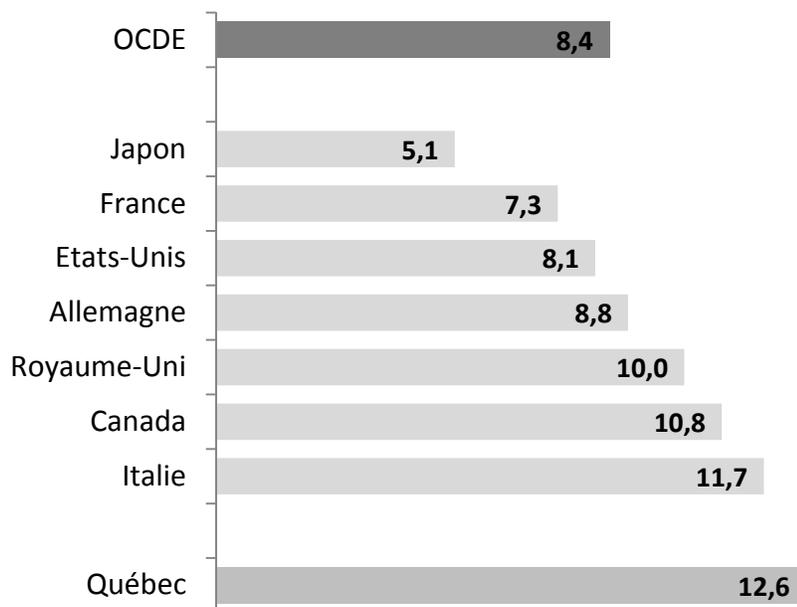
TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte – Importance de l'imposition du revenu	4
Concept de charge fiscale nette	7
Charge fiscale nette au Québec en 2012	9
Comparaison internationale de la charge fiscale nette.....	11
Progressivité et prise en compte de la situation familiale au Québec et dans les pays du G7	13
Composition de la charge fiscale nette	16
Conclusion	19
Annexe méthodologique	21

MISE EN CONTEXTE – IMPORTANCE DE L'IMPOSITION DU REVENU

Au **graphique 1**, l'examen des ratios des impôts sur le revenu des particuliers en proportion du PIB pour les pays du G7 et pour le Québec nous révèle qu'avec 12,6 %, le Québec utilisait toujours davantage l'imposition du revenu des particuliers comme source de recettes fiscales que les pays du G7 en 2010. Parmi les pays du G7, c'est l'Italie qui avait le plus haut poids des impôts sur le revenu mesuré en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

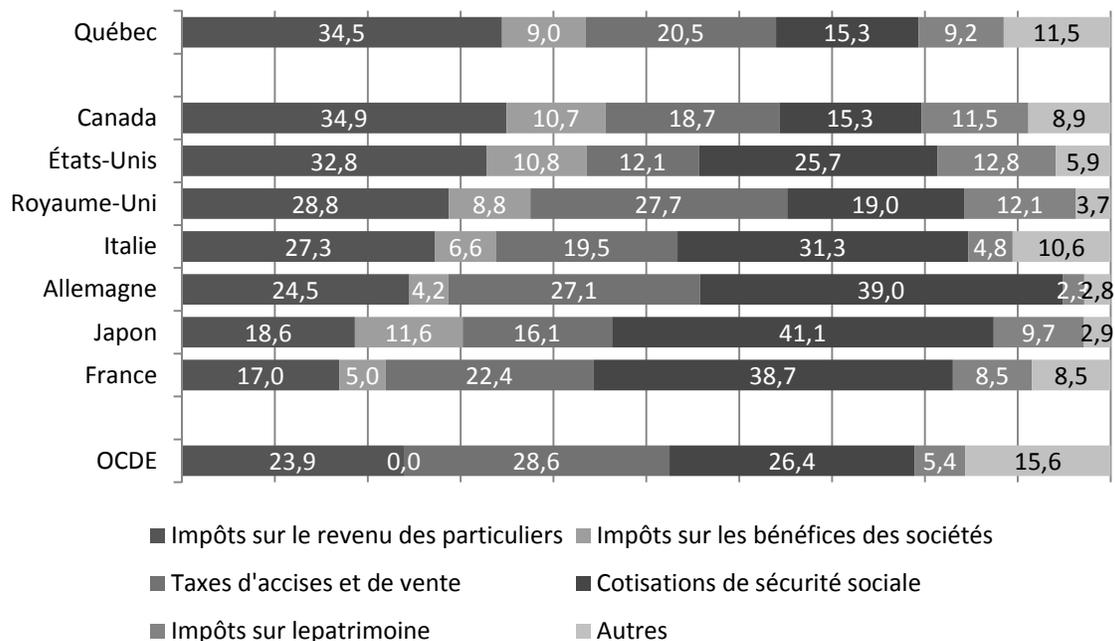
Graphique 1 : Comparaison du poids des impôts sur le revenu des particuliers en proportion du PIB, pays du G7, moyenne des pays de l'OCDE et Québec, 2010 (en pourcentage)



Sources : OCDE Statsextracts. *Statistiques des recettes publiques des pays membres*, tableau 1100. En ligne : <<http://stats.oecd.org/index.aspx?lang=fr>> consulté le 24 octobre 2012 et Institut de la Statistique du Québec (2011). *Comptes économiques des revenus et dépenses 2010*, Tableaux 2.2 et 5.1.

Le **graphique 2** présente la structure fiscale des pays du G7, du Québec et celle de la moyenne des pays de l'OCDE. Il s'agit donc du poids de chaque source de revenus en pourcentage du total des recettes fiscales. On peut y constater une utilisation différente de chaque source de revenus d'une juridiction à l'autre, mais surtout voir l'importance plus grande des impôts sur le revenu des particuliers, par rapport aux autres sources de revenus, au Québec et au Canada que dans les pays du G7 et en regard de la moyenne des pays de l'OCDE.

Graphique 2 : Comparaison de l'importance des impôts sur le revenu des particuliers en proportion des recettes fiscales, pays du G7, moyenne des pays de l'OCDE et Québec, 2010 (en pourcentage)

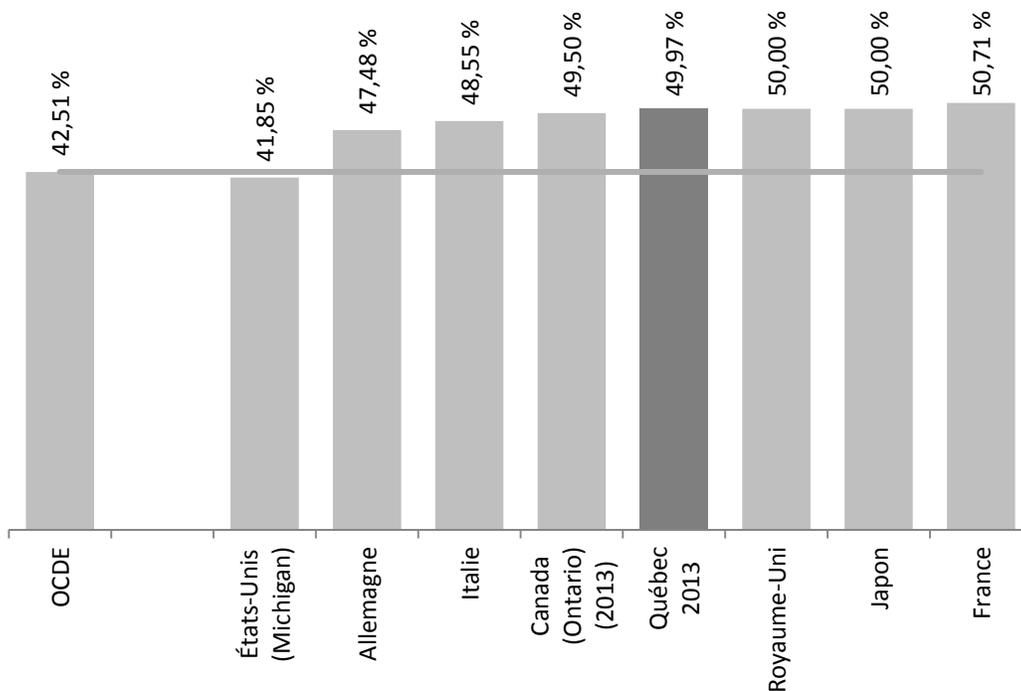


Sources : OCDE, Statistiques des recettes publiques - tableaux comparatifs ; ISQ (2012), *Comptes économiques des revenus et dépenses*, édition 2011.

Le taux d'imposition maximal au Québec se distingue-t-il de celui qui est en vigueur dans les autres juridictions? Le **graphique 3** compare le taux d'imposition marginal supérieur applicable en 2013 au Québec (49,97 %) et en Ontario (49,5 %) avec celui des pays du G7 et de la moyenne des pays de l'OCDE de 2012. Parmi ces juridictions,

trois pays appliquaient un taux maximal égal ou supérieur à 50 %. Le taux moyen observé dans les pays de l'OCDE reste cependant beaucoup plus faible à 42,5 %.

Graphique 3 : Comparaison du taux maximal de l'imposition du revenu des particuliers, pays du G7, moyenne des pays de l'OCDE et Québec, 2012 (sauf indication contraire)



Sources : OECD Tax Database, en ligne : <http://www.oecd.org/tax/taxpolicyanalysis/oecdtaxdatabase.htm#pir>.

CONCEPT DE CHARGE FISCALE NETTE

L'importance des impôts sur le revenu constaté au Québec tant par son poids en proportion du PIB, sa dominance dans la structure fiscale que son taux d'imposition maximal ne signifiait pas pour autant que les particuliers y disposaient automatiquement d'un revenu disponible inférieur en proportion du salaire gagné. En effet, une telle évaluation nécessite d'élargir l'analyse et de prendre en compte non seulement les impôts, mais également les cotisations sociales obligatoires et les prestations sociales reçues. Cette analyse comparative de la charge fiscale nette des salariés québécois et de celle des résidents des pays du G7 est présentée dans ce document.

Le présent document utilise la définition de « charge fiscale nette » développée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans la publication annuelle *Les impôts sur les salaires*¹. La charge fiscale nette des particuliers (CFN) pour un revenu (R) donné y est exprimée de la manière suivante :

$$CFN = \frac{[IR + CSP - PRP]}{(R)}$$

où : R représente le revenu du particulier;

IR représente la somme des impôts sur le revenu des particuliers;

CSP représente la somme des cotisations de sécurité sociale à la charge du particulier;

PRP représente les prestations reçues par le particulier.

¹ OCDE, *Taxing Wages*, 2013.

Annuellement, cette publication dresse des comparaisons de charge fiscale nette entre les pays membres de l'OCDE en utilisant des cas qui diffèrent selon :

- la composition familiale : célibataire, couple sans enfants, famille monoparentale et famille biparentale;
- le niveau des revenus tirés de salaires en pourcentage du salaire moyen.

Nous avons repris la même méthodologie que l'OCDE dans le cadre de cette publication² afin d'obtenir la charge fiscale nette du Québec et de pouvoir la comparer avec la charge fiscale nette des pays du G7.

Sur cette base, nous avons comparé les charges fiscales nettes pour huit situations en 2012. Nous positionnons ainsi l'évolution de la charge fiscale nette au Québec en regard des autres pays du G7. Il convient de signaler que des comparaisons équivalentes, à quelques différences près, ont déjà été effectuées auparavant en utilisant cette méthodologie³.

² Voir l'annexe méthodologique pour une explication détaillée.

³ Luc Godbout et Suzie St-Cerny, La charge fiscale nette des particuliers au Québec et dans les pays du G7 : le Québec est en excellente position et maintes fois champion des réductions fiscales!, Document de travail 2008/05, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 2008. Aussi disponible à : <www.usherbrooke.ca/adm/recherche/chairefiscalite/> , Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Chantal Amiot, Année d'imposition 2008 : Une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?, Document de travail 2010/03, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 2010. Aussi disponible à <www.usherbrooke.ca/adm/recherche/chairefiscalite/> et Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Michael Robert-Angers, Progressivité de la charge fiscale nette des particuliers au Québec et dans les pays du G7 - 2009, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 2011. Aussi disponible à <www.usherbrooke.ca/adm/recherche/chairefiscalite/>.

CHARGE FISCALE NETTE AU QUÉBEC EN 2012

Le **tableau 1** illustre le calcul de la charge fiscale nette au Québec en 2012 pour les huit catégories de ménage et de niveaux de revenus qui font l'objet de comparaisons avec les membres des pays du G7 dans le présent document. On y constate les cotisations et les prestations sociales entrant dans la composition de la charge fiscale nette au Québec.

Ce tableau permet également de visualiser le revenu disponible, qui est obtenu en retranchant du salaire brut les impôts et cotisations sociales et en y ajoutant les prestations versées par les administrations. On remarque, notamment, que le revenu disponible surpasse le salaire brut dans le cas de la famille monoparentale avec deux enfants.

Aussi, la progressivité de la charge fiscale nette y apparaît clairement. Le poids de celle-ci augmente alors que le revenu de salaire s'accroît. Par exemple, la charge fiscale nette passe de 15,9 % à 31,6 % lorsque le salaire d'un célibataire passe d'un niveau inférieur au salaire moyen à un revenu qui lui est supérieur (67 % à 167 % du salaire moyen).

Également, les résultats montrent que le régime d'imposition des particuliers québécois prend en compte la situation familiale, c'est-à-dire qu'à revenu égal, la charge fiscale varie selon la situation familiale. Ainsi, la charge fiscale est nettement inférieure lorsqu'il y a des enfants à charge. Par exemple, pour un couple gagnant 57 312 \$ (133 % du salaire moyen), la charge fiscale nette est de 21,6 % en absence d'enfants comparativement à 11,2 % lorsqu'il y a deux enfants.

Tableau 1 : Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Québec – Année d'imposition 2012

	Célibataire sans enfant			Couples sans enfant	Couple avec deux enfants âgés entre 6 et 11 ans			Monoparentale deux enfants âgés entre 6 et 11 ans
	67 %	100 %	167 %	100 % et 33 %	100 % et 0 %	100 % et 33 %	100 % et 67 %	67 %
(% du salaire moyen)								
Salaires bruts	28 656 \$	42 984 \$	71 640 \$	57 312 \$	42 984 \$	57 312 \$	71 640 \$	28 656 \$
Impôts								
fédéral	1 865 \$	3 550 \$	8 747 \$	3 747 \$	1 645 \$	3 198 \$	4 866 \$	0 \$
provincial	1 972 \$	4 593 \$	10 324 \$	4 563 \$	2 084 \$	4 563 \$	7 021 \$	1 972 \$
Contribution santé	200 \$	200 \$	200 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	200 \$
Cotisations sociales obligatoires								
Assurance emploi	421 \$	632 \$	675 \$	842 \$	632 \$	842 \$	1 053 \$	421 \$
Régime assurance-parentale	160 \$	240 \$	369 \$	320 \$	240 \$	320 \$	400 \$	160 \$
Régime des rentes du Québec	1 264 \$	1 984 \$	2 342 \$	2 528 \$	1 984 \$	2 528 \$	3 248 \$	1 264 \$
Prestations versées par les administrations								
Prestation fiscale pour enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 997 \$	2 316 \$	1 743 \$	6 292 \$
Soutien aux enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3 478 \$	3 113 \$	2 548 \$	4 291 \$
Prestation universelle pour garde d'enfants	s.o.	s.o.	s.o.					
Prime au travail	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	324 \$	0 \$	0 \$	528 \$
Crédit de TPS	404 \$	0 \$	0 \$	0 \$	387 \$	0 \$	0 \$	808 \$
Crédit pour solidarité	931 \$	365 \$	0 \$	0 \$	845 \$	0 \$	0 \$	1 157 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Charge fiscale nette								
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues	4 547 \$	10 834 \$	22 656 \$	12 401 \$	-1 046 \$	6 423 \$	12 698 \$	-9 059 \$
Revenu disponible	24 109 \$	32 150 \$	48 984 \$	44 911 \$	44 030 \$	50 889 \$	58 942 \$	37 715 \$
Taux moyen de charge fiscale nette	15,9 %	25,2 %	31,6 %	21,6 %	-2,4 %	11,2 %	17,7 %	-31,6 %

Source : Calcul des auteurs.

COMPARAISON INTERNATIONALE DE LA CHARGE FISCALE NETTE

Le **tableau 2** permet de voir en un coup d'œil la charge fiscale nette du Québec et des pays du G7 en 2012 pour huit catégories de ménage et de niveaux de revenus. Les chiffres grisés indiquent l'endroit où la charge fiscale nette était la plus faible en 2012. La moyenne des pays de l'OCDE est aussi présentée à titre d'objet de comparaison.

Tableau 2 : Charge fiscale nette, 2012 (en pourcentage)

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants	Couple avec deux enfants			Monoparentale avec deux enfants
	67 %	100 %	167 %	100 % + 33 %	100 % + 0 %	100 % + 33 %	100 % + 67 %	67 %
Québec	15,9	25,2	31,6	21,6	-2,4	11,2	17,7	-31,6
Allemagne	34,9	39,9	43,8	34,9	21,3	27,0	31,3	18,0
Canada	17,4	22,6	26,7	19,2	8,5	14,8	18,3	-19,7
États-Unis	19,6	22,7	28,6	20,2	10,4	14,7	17,2	-0,5
France	26,3	28,3	33,9	26,3	18,1	18,9	22,7	15,0
Italie	26,7	30,8	37,9	26,6	18,5	21,1	24,7	5,8
Japon	19,7	21,2	25,0	20,3	14,8	16,5	17,6	12,2
Royaume-Uni	21,4	24,9	30,6	21,4	20,0	17,7	20,6	-0,2
Moyenne OCDE	21,0	25,1	30,5	21,9	13,8	16,2	19,4	3,3

Notes : Les pourcentages du salaire moyen indiqués pour les couples sont ceux pour chacun des conjoints;
 Dans les situations avec enfants, les enfants ont entre 6 et 11 ans;
 Les moyennes présentées ne sont pas pondérées.

Sources : OCDE (2013), *Taxing Wages* et calcul des auteurs.

À partir de ce tableau, plusieurs constats peuvent être faits quant à la comparaison de la charge fiscale nette calculée au Québec et dans les autres pays du G7 pour les huit catégories de ménage et de niveaux de revenus :

- ✓ Par rapport à la moyenne de l'OCDE, le Québec a une charge inférieure dans six cas sur huit et dans les deux autres cas, son résultat est seulement légèrement supérieur.

- ✓ Le Québec a la charge fiscale nette la plus faible dans la moitié des cas présentés.
 - Dans 3 de ces 4 cas, il s'agit de famille avec enfants.
 - Dans le cas du couple avec enfants et 100 % du salaire moyen et dans celui de la famille monoparentale, les écarts entre la charge du Québec et celles des autres pays sont très élevés.
 - Pour le cas sans enfants où le Québec a la charge la plus faible, il s'agit d'un revenu relativement bas.

De façon générale pour les autres pays on constate que :

- ✓ L'Allemagne a toujours la charge fiscale nette la plus élevée.
- ✓ La France présente toujours des charges fiscales nettes plus élevées que la moyenne de l'OCDE.
- ✓ Parmi le G7, et en ne tenant pas compte du Québec, les pays qui ont les charges fiscales nettes les plus faibles sont le Japon, le Canada et les États-Unis selon le cas.

PROGRESSIVITÉ ET PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION FAMILIALE AU QUÉBEC ET DANS LES PAYS DU G7

Les données présentées jusqu'ici nous permettent également de comparer la progressivité du système d'imposition des pays du G7 et de voir de quelle façon ils prennent en compte la situation de famille.

LA PROGRESSIVITÉ

Dit simplement, la progressivité existe, lorsque l'impôt augmente plus que proportionnellement par rapport à une variation du revenu. À partir de la littérature économique, il est possible de recenser de nombreux indicateurs de progressivité qui ont été développés au fil des ans. Mais depuis que Musgrave et Thin ont présenté leur indicateur de progressivité en 1948, les autres en constituent des variantes⁴. La mesure de la progressivité par la variation de l'impôt à payer permet de calculer la variation du taux effectif en comparaison avec la variation du revenu⁵. Ce ratio sera supérieur à zéro s'il y a progressivité. Ce ratio peut être conceptualisé à l'aide de la formule suivante :

$$[(T_1/R_1 - T_0/R_0)/(R_1 - R_0)] > 0 \text{ si impôt progressif}$$

où

R_0 et R_1 = niveaux de revenus;

T_0 et T_1 = impôts à payer correspondants.

En utilisant les résultats observés de la charge fiscale nette, il est possible de mesurer l'augmentation de la charge fiscale lorsque le revenu augmente et de faire un certain nombre d'observations. Le tableau 3 montre le changement de la charge fiscale lorsqu'il y a hausse de revenu pour une célibataire et pour un couple avec deux enfants.

⁴ Richard A. Musgrave et Tun Thin, « Income Tax Progression: 1929-1948 » in *Journal of Political Economy*, volume 56, 1948, pp. 498-514.

⁵ Richard A. Musgrave et Peggy B. Musgrave, *Public Finance in Theory and Practice*. Fifth edition, New York, McGraw-Hill, 1989, pp. 358-361.

Signe que la répartition progressive de la charge nette est une préoccupation importante, on observe en 2012, pour toutes les juridictions analysées ici, une hausse de la charge fiscale nette lorsque le revenu s'accroît.

Plus la hausse est importante, plus la progressivité est forte. Ainsi, pour les deux hausses de revenus présentées dans le tableau 3, c'est au Québec que le taux de charge fiscale nette augmente le plus et donc que la progressivité est la plus grande.

Tableau 3 : Variation de la charge fiscale nette lorsque le revenu augmente, 2012
(en points de pourcentage)

	Célibataire passant de 67 % à 167 % du salaire moyen	Couple avec enfants passant de 100 % à 167 % du salaire moyen
Québec	15,7	20,1
Allemagne	8,8	10,0
Canada	9,3	9,8
États-Unis	9,0	6,8
France	7,6	4,6
Italie	11,2	6,2
Japon	5,3	2,8
Royaume-Uni	9,2	0,6
Moyenne OCDE	9,5	5,6

Source : OCDE (2013), *Taxing Wages* et calcul des auteurs.

LA PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION DE FAMILLE

Un autre aspect important entourant l'imposition des revenus concerne l'évolution de la charge fiscale nette lorsque la situation familiale change. Ainsi le ratio de la variation de la charge fiscale nette sera inférieur à zéro lorsque la situation familiale change d'une situation sans enfants à une autre avec enfants, et ce, pour un même revenu. Ce ratio peut être conceptualisé à l'aide de la formule suivante :

$[(T_2(E_2)/R - T_0(E_0)/R)] < 0$ si l'impôt tient compte de la situation de famille

où

R = niveau de revenus;

$T_0(E_0)$ et $T_2(E_2)$ = impôts à payer correspondant à la présence de 0 ou 2 enfants.

Le tableau 4 montre de quelle manière le système d'imposition s'ajuste afin de prendre en compte la situation de famille. Signe que la prise en compte de la situation familiale est une préoccupation importante, on observe en 2012, pour toutes les juridictions analysées, une diminution de la charge fiscale nette pour une même situation de revenu en présence d'enfants à charge. Toutefois, ces baisses ne sont pas toujours aussi importantes. C'est au Québec que les baisses de charge fiscale nette sont les plus importantes.

Tableau 4 : Variation de la charge fiscale lorsque la situation de famille change de famille sans enfants à une famille avec deux enfants, 2012 (en points de pourcentage)

	De célibataire sans enfants à famille monoparentale avec deux enfants (67 % du salaire moyen)	De couple sans enfants à couple avec deux enfants (100 % + 33 % du salaire moyen)
Québec	-47,5	-10,4
Allemagne	-16,9	-7,9
Canada	-37,1	-4,4
États-Unis	-20,1	-5,5
France	-11,3	-7,4
Italie	-20,9	-5,5
Japon	-7,5	-3,8
Royaume-Uni	-21,6	-3,7
Moyenne OCDE	-17,7	-5,7

Sources : OCDE (2013), *Taxing Wages* et calcul des auteurs.

COMPOSITION DE LA CHARGE FISCALE NETTE

La charge fiscale nette est donc la somme des impôts sur le revenu et des cotisations sociales de laquelle on soustrait les prestations. À titre d'exemple, le **tableau 5** qui suit prend une situation présentée plus haut pour laquelle le Québec présente le taux de charge fiscale nette le plus bas et décompose ce dernier en trois éléments. La situation choisie est celle d'un couple avec deux enfants et un revenu équivalent à 133 % du salaire moyen.

Le tableau montre bien que, dans ce cas, le Québec a la charge fiscale nette la plus faible. Par contre, si notre comparaison n'avait porté que sur l'impôt sur le revenu, la deuxième colonne aurait montré, avec raison, que le Québec est l'endroit où le taux d'impôt sur le revenu est le plus élevé. Mais les deux autres colonnes indiquent que c'est ici que les cotisations sociales sont relativement les moins utilisées et que les prestations sont proportionnellement plus généreuses.

Tableau 5 : Décomposition de la charge fiscale pour un couple avec deux enfants et un revenu équivalent à 133 % du salaire moyen (en pourcentage)

	Charge fiscale nette	Impôt sur le revenu	Cotisations totales	Prestations
en pourcentage du revenu				
Québec	11,2	14,2	6,4	-9,4
Allemagne	27,0	6,5	20,5	0
Canada	14,8	11,2	6,9	-3,4
États-Unis	14,7	9,0	5,7	0
France	18,9	8,4	13,7	-3,2
Italie	21,1	14,0	9,5	-2,4
Japon	16,5	6,6	13,7	-3,8
Royaume-Uni	17,7	13,2	8,2	-3,7
Moyenne OCDE	16,2	10,4	9,5	-3,8

Sources : OCDE (2013), *Taxing Wages* et calcul des auteurs.

Ce dernier exercice montre bien qu'étant donné l'utilisation différente, d'un endroit à l'autre, de chacune des composantes, une comparaison entre États de la charge fiscale des familles qui utilise le concept de charge fiscale nette est appropriée pour en constater les effets sur le revenu disponible. Toutefois, ce concept ne permet pas de conclure spécifiquement en matière de l'impôt sur le revenu, ni de procéder sur cette base à des recommandations.

Un exercice similaire est fait au **tableau 6**, mais cette fois pour tous les cas étudiés en comparant la charge fiscale nette et l'impôt sur le revenu, tous les deux en proportion du revenu. Le rang du Québec est aussi indiqué pour les deux variables, un rang de 1 sur 8 indiquant le taux le plus bas ainsi que sa comparaison directe avec la moyenne des pays de l'OCDE.

Tableau 6 : Charge fiscale nette et impôt sur le revenu en pourcentage du revenu – 2012

	% du salaire moyen	Célibataire			Couple sans enfants	Couple avec deux enfants			Monoparentale avec deux enfants
		67 %	100 %	167 %	133 % (100 + 33)	100 % (100 + 0)	133 % (100 + 33)	167 % (100 + 67)	67 %
Charge fiscale nette (en % du revenu)	Québec	15,9	25,2	31,6	21,6	-2,4	11,2	17,7	-31,6
	Allemagne	34,9	39,9	43,8	34,9	21,3	27,0	31,3	18,0
	Canada	17,4	22,6	26,7	19,2	8,5	14,8	18,3	-19,7
	États-Unis	19,6	22,7	28,6	20,2	10,4	14,7	17,2	-0,5
	France	26,3	28,3	33,9	26,3	18,1	18,9	22,7	15,0
	Italie	26,7	30,8	37,9	26,6	18,5	21,1	24,7	5,8
	Japon	19,7	21,2	25,0	20,3	14,8	16,5	17,6	12,2
	Royaume-Uni	21,4	24,9	30,6	21,4	20,0	17,7	20,6	-0,2
	Moyenne OCDE	21,0	25,1	30,5	21,9	13,8	16,2	19,4	3,3
	Écart QC-OCDE	-	+	+	-	-	-	-	-
	Rang Québec sur 8 (1 = plus bas)	1	5	5	5	1	1	3	1
	Impôt sur le revenu (en % du revenu)	Québec	18,2	19,4	26,9	15,2	9,6	14,2	17,2
Allemagne		14,2	19,2	27,8	14,2	0,8	6,5	10,8	-2,5
Canada		11,6	15,2	21,7	12,3	8,7	11,2	12,9	1,0
États-Unis		14,0	17,1	22,9	14,6	4,8	9,0	11,6	-6,1
France		12,6	14,6	20,9	12,6	8,6	8,4	11,5	7,6
Italie		17,2	21,3	28,3	17,1	14,7	14,0	17,0	10,1
Japon		6,0	7,5	11,8	6,6	6,1	6,6	6,9	6,0
Royaume-Uni		13,2	15,5	23,1	13,2	15,5	13,2	14,6	-1,1
Moyenne OCDE		11,2	15,3	21,3	12,3	9,9	10,4	12,2	5,9
Écart QC-OCDE		+	+	+	+	-	+	+	+
Rang Québec sur 8 (1 = plus bas)		8	7	6	7	6	8	8	6

Le rang du Québec est toujours plus élevé avec l'impôt sur le revenu qu'avec la charge fiscale, confirmant que les charges fiscales plus faibles ici découlent surtout d'une utilisation moins grande des cotisations sociales ou de prestations relativement plus généreuses. Le tableau démontre aussi que l'impôt sur le revenu est aussi plus utilisé que dans la majorité des autres pays comparés et les taux québécois sont plus élevés que la moyenne de l'OCDE, sauf pour une des huit situations (couple avec deux enfants et un revenu égal à 100 % du salaire moyen).

CONCLUSION

Comme son titre l'indique, « Entre un poids élevé de l'impôt sur le revenu et une charge fiscale nette faible : où se positionne le Québec? », le présent cahier de recherche compare l'utilisation des impôts sur le revenu en s'intéressant à son poids dans l'économie québécoise ainsi qu'au concept de charge fiscale nette développé par l'OCDE.

Il conduit à six constats.

1. Incontestablement, le poids des impôts sur le revenu dans l'économie est élevé.

Mesurés en proportion du PIB, les impôts sur le revenu au Québec atteignaient 12,6 % en 2010, un résultat supérieur à chacun des pays du G7, tout comme à la moyenne observée des pays de l'OCDE.

2. La structure fiscale est fortement axée sur l'imposition du revenu.

En 2010, l'importance plus grande de l'imposition du revenu des particuliers, par rapport aux autres sources de revenus, est plus élevée tant au Québec qu'au Canada en regard de chacun des pays du G7 et de la moyenne des pays de l'OCDE.

3. À près de 50 %, le taux maximal d'imposition du revenu se situe à la borne supérieure en vigueur.

Le taux d'imposition maximal applicable en 2013 au Québec est près du maximum observé au sein des pays du G7 et au-dessus du taux moyen des pays de l'OCDE.

4. Mise en garde, si la charge fiscale nette est faible, ce n'est pas nécessairement parce que l'impôt sur le revenu est faible.

L'utilisation du concept de charge fiscale nette apporte certes un éclairage intéressant sur la fiscalité au Québec. D'abord, prise plus globalement (impôts sur le revenu, cotisations sociales et prestations), elle n'apparaît pas plus élevée qu'ailleurs. Même si le Québec utilise davantage les impôts sur le revenu que les autres pays du G7, les cotisations sociales plus faibles jumelées aux généreuses prestations mises en place par le régime fiscal viennent fortement tempérer l'effritement du revenu disponible en regard des pays du G7 et de la moyenne des pays de l'OCDE.

Évidemment, le concept de charge fiscale nette est approprié pour en constater les effets combinés sur le revenu disponible. Toutefois, il s'avère mal avisé de s'en servir pour formuler des recommandations spécifiques en matière d'imposition du revenu.

5. Signe d'une répartition progressive, la progression de la charge fiscale est rapide.

Lorsque le revenu augmente pour une situation familiale donnée, la charge fiscale nette progresse plus vite au Québec que dans chacun des pays du G7 et que dans la moyenne des pays de l'OCDE.

6. Signe d'une réelle préoccupation quant aux charges inhérentes au fait d'avoir des enfants, la charge fiscale prend davantage en compte la situation familiale.

Lorsque la situation familiale change pour un revenu donné, la charge fiscale nette est plus fortement modifiée au Québec que dans chacun des pays du G7 et que dans la moyenne des pays de l'OCDE.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Afin de procéder à des comparaisons de la charge fiscale nette, il est nécessaire de déterminer les éléments devant servir à cette comparaison. Pour y parvenir, le niveau de revenu des contribuables, les impôts et cotisations sociales inclus dans la charge fiscale ainsi que les prestations qu'ils reçoivent doivent être établis de manière uniforme pour l'ensemble des pays comparés.

Salaire moyen

L'OCDE désigne sous l'appellation de salaire moyen une fraction donnée du salaire brut moyen des travailleurs adultes à temps complet de certaines branches d'activité⁶, qu'ils effectuent ou non un travail manuel conformément à la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité.

En utilisant la méthode de l'OCDE, la notion de salaire moyen permet de procéder à des comparaisons internationales adéquates. En effet, sans cette notion, il serait difficile d'établir des comparaisons qui tiendraient compte des écarts de revenu liés aux pouvoirs d'achat propres à chaque pays. Il ne fait aucun doute que pour établir des comparaisons de charges fiscales acceptables, il faut nécessairement prendre en compte le coût de la vie dans les pays analysés. À cet égard, il est facile de reconnaître que même si deux contribuables gagnent un revenu identique au Canada et en France, l'un d'eux peut être relativement plus riche que l'autre si le coût de la vie dans son pays est plus faible. Il est clair que la comparaison de la charge fiscale doit prendre en compte la richesse relative des contribuables. En supposant que le salaire moyen de chaque pays reflète également le coût d'y vivre, la notion de salaire moyen utilisée par l'OCDE permet de déterminer des contribuables relativement représentatifs, avec un revenu comparable.

Évidemment, une fois déterminé le salaire moyen de chaque pays entrant dans la comparaison, il est également possible de comparer des fractions plus faibles et plus élevées de ce salaire moyen.

Pour obtenir au Québec un niveau de revenu comparable avec les autres pays de l'OCDE, il convient d'estimer le salaire moyen⁷. En 2012, le salaire moyen québécois était de 42 984 \$ comparativement à 46 857 \$ au Canada.

⁶ L'OCDE utilise le salaire moyen, déterminé par les agences statistiques des pays membres de 2010 et ajusté en fonction de l'indice de progression des salaires publié dans la publication *Economic Outlook* de l'OCDE pour obtenir le salaire moyen de 2012. Au Canada, les données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) sont utilisées (un ajustement est effectué par l'OCDE pour convertir les salaires provenant d'emploi à temps partiel en équivalent temps plein). Tous les secteurs industriels sont pris en compte, sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.

⁷ Le salaire moyen au Québec est déterminé selon le pourcentage que la rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble des secteurs économiques au Québec, excluant les secteurs non classifiés mentionnés ci-haut,

Impôts sur le revenu payés

Pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut définir les impôts sur le revenu entrant dans le calcul de la charge fiscale des contribuables ainsi que les allègements fiscaux qui lui sont applicables. L'OCDE reconnaît que la principale difficulté réside dans la détermination des allègements fiscaux. Il a été retenu les allègements à caractère forfaitaire et qui sont automatiquement consentis à tous les contribuables qui remplissent les conditions prévues par la législation. Il s'agit généralement des mesures fiscales dont bénéficient tous les contribuables en vue de prendre en compte leur situation personnelle (crédit personnel, personnes à charge, etc.). En outre, les mesures fiscales permettant de prendre en compte les cotisations de sécurité sociale payées sont également considérées.

Les impôts sur le revenu perçus dans les États fédéraux (États ou provinces) et par les collectivités locales sont également inclus. En raison des différences sensibles pouvant exister à l'intérieur d'un même pays dans le taux et l'assiette des impôts sur le revenu des autres administrations publiques, l'OCDE fait parfois l'hypothèse que le contribuable percevant le salaire moyen a son domicile dans une zone précise. Par exemple, au Canada, le contribuable est réputé résider en Ontario alors qu'aux États-Unis, il est réputé vivre à Détroit, dans le Michigan.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les comparaisons internationales, à la lumière des impôts sur le revenu considéré par l'OCDE, il convient d'appliquer l'impôt sur le revenu fédéral et l'impôt sur le revenu du Québec en considérant les déductions et crédits d'impôt non remboursables suivants :

- Crédit personnel (fédéral et Québec);
- Crédit pour équivalent de conjoint (fédéral);
- Crédit pour personne vivant seule (Québec);
- Cotisations à la RRQ (fédéral);
- Cotisation à l'assurance-emploi (fédéral);
- Cotisation au régime québécois d'assurance parentale (fédéral);
- Montant canadien pour emploi (Fédéral);
- Déduction pour travailleurs (Québec)
- Montant pour enfants (fédéral)

Cotisations sociales payées

Pour effectuer adéquatement les comparaisons fiscales internationales, il faut également définir les cotisations sociales entrant dans la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, il est pris en compte l'ensemble des cotisations sociales obligatoires versées par les salariés que ces cotisations soient versées à l'État ou à des organismes de sécurité sociale effectivement contrôlés par l'État.

Certains pays utilisent beaucoup plus les cotisations sociales que le Québec, ces cotisations peuvent être établies pour la retraite, la maladie, la maternité, l'invalidité, le chômage, etc.

représente par rapport à cette même donnée au niveau canadien (utilisation du tableau 281-0027 – *CANSIM*). Le salaire moyen québécois a été calculé en appliquant ce ratio au salaire moyen canadien utilisé par l'OCDE.

Afin d'inclure le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les cotisations versées à la Régie des rentes du Québec, à l'assurance-emploi et au régime québécois d'assurance parentale ont été retenues.

Cependant, le régime d'assurance-médicaments du Québec n'a pas été pris en compte, car il n'est pas obligatoire si les contribuables ont accès à un régime privé.

Prestations reçues

Enfin, pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut aussi définir les prestations offertes par l'État que nous soustrayons de la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, l'OCDE considère les prestations en espèces de caractère général. Lorsqu'elles varient selon l'âge des enfants, l'OCDE applique les déductions fiscales ou les transferts en espèces les plus avantageux⁸. Par ailleurs, les formes d'aide aux familles diffèrent grandement d'un pays à un autre. Par exemple, dans certains pays, les enfants à charge ne sont pas considérés lors de la production de la déclaration fiscale alors que des mesures budgétaires, sous forme d'allocations familiales, sont offertes. À l'inverse, d'autres pays concentrent l'aide gouvernementale pour les enfants à charge par l'intermédiaire de la fiscalité. Pour rendre uniformes les comparaisons, les crédits d'impôt récupérables sont également pris en compte au titre des prestations reçues. Ainsi, en plus de considérer les aides budgétaires telles les allocations familiales, la notion de prestations reçues comprend les crédits d'impôt remboursables pouvant même excéder le montant de l'impôt à verser. Ils sont généralement versés au contribuable sous forme de transferts d'espèces, sans égard à l'impôt à payer.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les mesures suivantes ont été considérées :

- Crédit d'impôt remboursable pour la TPS (fédéral);
- Abattement du Québec;
- Crédit d'impôt pour solidarité (voir ci-bas) (Québec);
- Prestation fiscale pour enfants (fédéral);
- Soutien aux enfants (Québec);
- Prime au travail (Québec);
- Prestation fiscale pour le revenu de travail (fédéral);

Crédit solidarité

Par commodité nous avons utilisé le revenu de 2012 pour établir le montant de ce crédit. En réalité, le crédit pour solidarité aurait été basé sur le revenu de 2011.

De plus, les hypothèses suivantes sont également formulées :

- Les célibataires vivent seuls dans leur logement admissible;
- Les contribuables n'habitent pas sur le territoire d'un village nordique.

⁸ L'OCDE suppose que les enfants sont âgés de 6 à 11 ans. Ils ne sont donc pas admissibles à la *prestation universelle pour la garde d'enfants* (PUGE).

Types de ménage analysé

Notre analyse porte sur huit scénarios :

- une personne célibataire, gagnant 67 % du salaire moyen;
- une personne célibataire, gagnant le salaire moyen;
- une personne célibataire, gagnant 167 % du salaire moyen;
- une famille monoparentale ayant deux enfants et dont le salaire est égal à 67 % du salaire moyen;
- un couple marié sans enfants disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal à 33 % du salaire moyen;
- un couple marié avec enfants disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen;
- un couple marié avec enfants disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal à 33 % du salaire moyen;
- un couple marié avec enfants disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal à 67 % du salaire moyen;

Dans tous les cas, selon la méthodologie de l'OCDE, il est supposé que :

- les contribuables ont moins de 65 ans;
- les ménages ne disposent pas d'autres sources de revenus que les salaires versés et les prestations sociales reçues.